



ISM CORUM SERVICE INTERPRETARIAT TRADUCTION

Pour les bénéficiaires de protection internationale accompagnés dans le cadre du PLIE



Comment faire une demande d' Interprétariat par téléphone



Adressez un email à interprete@ismcorum.org en communiquant les informations nécessaires à la prise en charge de votre demande. Afin de permettre un traitement rapide et efficace de votre demande, nous vous invitons à la rédiger comme suit :

(Objet de l'email)

[Code demandeur]* – [date] – [heure] – [langue] – [Durée] Obtenez le code demandeur de votre structure auprès de <u>celine.dimantova@grenoblealpesmetropole.fr</u>, 06 73 92 15 49

(Corps de l'e-mail)

Bonjour,

Voici une demande d'interprétariat par téléphone dont les détails figurent ci-dessous :

Code: [Code demandeur]* Le [Date] à [heure] En [Langue] Pour une durée de [Durée]

Cordialement,

[Prénom et nom] [N° de téléphone]

* Le code demandeur est un code attribué par ISM CORUM permettant d'identifier facilement et rapidement votre organisme. Ce code vous est communiqué en amont de votre première demande.



ISM CORUM vous communiquera par retour d'email:

- le nom de l'interprète missionné·e
- les coordonnées auxquelles il·elle pourra être contacté·e à la date et heure de l'intervention
- le n° de commande relatif à cette intervention



A l'issue de l'interprétariat, adressez un email à interprete@ismcorum.org en indiquant

- le n° de commande qui vous aura été préalablement communiqué
- l'heure de début et l'heure de fin de l'intervention.



-nterprétariat immédiat ou urgent (sous moins de 24 heures)

Contactez ISM CORUM par téléphone au 04 72 84 78 99 pour vous assurer de la faisabilité de l'intervention (Le reste des modalités reste inchangé).





Modalités de facturation et conditions d'annulation' Interprétariat par téléphone



Durée facturée

Les prestations d'interprétariat par téléphone font l'objet d'une facturation minimum d'une heure. Au-delà, la durée de facturation applicable est celle indiquée par le commanditaire lors de sa commande initiale. En cas de dépassement de cette durée, la facturation se fait par demi-heure supplémentaire (toute demi-heure entamée étant due). L'heure de début prise en compte pour la facturation est celle indiquée par le commanditaire lors de sa demande.



Annulation

Les interprétariats téléphoniques annulés par le commanditaire plus de 15 minutes avant le début de l'intervention ne seront pas facturés. En deçà de ce délai, l'interprétariat est facturé sur la base de la durée initialement prévue.

Les annulations doivent être adressées exclusivement aux services administratifs d'ISM CORUM par email (<u>interprete@ismcorum.org</u>) ou, en cas d'urgence, par téléphone (04 72 84 78 99). Elles ne doivent en aucun cas être adressées directement aux interprètes.



Difficultés à joindre l'interprète

En cas de difficulté technique ou d'injoignabilité de l'interprète, contactez-nous au plus vite, au 04 72 84 78 99 afin que nous puissions effectuer les vérifications d'usage ou, le cas échéant, rechercher une solution de remplacement avec un e autre interprète.